

**DOSSIER**

Economie : sociale et solidaire ?

Une communauté de vues ?

Economie sociale et droits de l'Homme. Le temps est-il venu de la fin de l'ignorance réciproque et de la reconnaissance d'une pensée commune ? Déjà évoquées dans les débats sur le développement durable, ces questions ont retrouvé de la force avec une crise que l'on peut considérer comme globale.

Dominique GUIBERT, secrétaire général adjoint de la LDH

Rappelons-nous. C'était au début des années 1980. Reagan, nouvellement élu, proclamait devant des auditoires, pâmés de plaisir sur leurs pavés d'or, que l'Etat n'était pas la solution, mais le problème. Thatcher quant à elle y rajoutait son refus de toute politique sociale, puisque il n'y a pas selon elle de société, mais juste des individus. Et les portes se sont alors ouvertes pour le profit individuel, pour les retours sur investissements financiers dont on fixait le rendement attendu à sept fois la croissance économique moyenne. C'était l'époque du « *Greed is good* ». Sinistre paraphrase du « *Green is good* » des écologistes qui cherchaient à attirer l'attention sur la crise climatique systémique à venir. Et à l'époque, personne ne pouvait prévoir la dégradation rapide que nous vérifions aujourd'hui. La crise ? Quelle crise ? Selon la théorie du ruissellement, plus il y a de riches qui font du profit, plus il y a de gouttes qui tombent du haut vers le bas. C'était faux, et les statistiques montrent que les très riches se sont enrichis et les très pauvres appauvris, et que les fameuses classes moyennes censées stabiliser le système ont pu d'abord en profiter, mais à crédit, pour ensuite déchanter. A cette époque, l'économie sociale n'est pas identifiée comme une autre façon de produire mais soit

comme un secteur résiduel pour industrie en crise, soit comme un territoire d'utopie. Et les droits de l'Homme ne sont rien d'autre que la réserve dans laquelle s'enferment les bien-pensants, les « bonnes âmes » ; bref, les « droits-de-l'Hommistes » sont des témoins de l'histoire, mais pas des acteurs pour le futur.

Une même philosophie politique ?

Ainsi condamnés ensemble par un cours nouveau de la politique qui érigéait la sécurité comme la seule des libertés à défendre par l'Etat, et l'accaparement individuel de richesses comme la seule vertu économique de long terme, l'économie sociale d'une part et les droits de l'Homme de l'autre semblaient partager une même communauté de destin, celui de la perte de sens. Mais cette communauté de destin n'est-elle pas au fond assez justifiée ? La question n'est pas tant celle de leurs places respectives. Contrairement aux déclarations des publicitaires du profit facile et de l'individualisme érigé en paradigme, l'économie sociale n'a jamais eu autant d'utilité sociale que... pendant les crises ! Et malgré les rodondantes des faux prophètes de la fin de l'histoire, il a toujours fallu des défenseurs des droits. Et ce n'est pas parce que leur nombre n'était pas à la hauteur de la tâche qu'ils se fixaient que

Puisque les faillites et les fraudes ont remplacé les "success stories" et que les "gold fish" sont redevenus des poissons d'avril, les questions de la nature du développement et de ses conditions sont de nouveau posées. Tout l'enjeu est de faire en sorte qu'elles débouchent sur une nouvelle conception du monde.

les causes à défendre n'existaient plus. Nous pourrions raisonner autrement. Et si c'était justement leur commune identité de philosophie politique qui les jetait dans le chaudron des rapports de force politiques ?

A l'heure où le libéralisme économique n'est plus triomphant, et puisque les faillites et les fraudes ont remplacé les « *success stories* » et que les « *gold fish* » sont redevenus des poissons d'avril, les questions de la nature du développement et de ses conditions sont de nouveau posées. Tout l'enjeu est de faire en sorte qu'elles débouchent sur une nouvelle conception du monde et ne se perdent pas, soit dans la fuite en avant et le sauve-qui-peut, soit dans le confort d'un simple petit supplément de crédibilité.

Il convient donc maintenant de revenir aux fondements communs de cette philosophie politique qu'économie sociale et droits de l'Homme partagent. Cette identité de vue est ancienne. Charles Gide, qui fut l'un des penseurs de la première, était aussi à la fin du XIX^e siècle membre du Comité central de l'organisation soutenant la seconde. Et il a pu être vérifié, tant dans les congrès et réunions de la LDH, que dans les mêmes enceintes du mouvement mutualiste, ce parcours exemplaire d'un grand ancien était parfaitement ignoré. La comparaison proposée est



© 2003 RÉSEAU D'ENTREPRISES SOCIALES ASBL

bien sûr sommaire et cet article ne peut rentrer dans les détails qui font la richesse de ces groupes, entreprises et associations mêlant les militants et les opérateurs. Disons simplement qu'aux cinq principes sur lesquels se fonde l'économie sociale (liberté d'association, démocratie, répartition égalitaire, autonomie, solidarité) correspondent les fondements sur lesquels reposent la promotion et la défense des droits de l'Homme, l'indivisibilité des droits et leur universalité permettant d'en assurer l'effectivité. Au-delà, on peut bien sûr trouver nombre de différences, mais surtout de contingences. Ainsi des comparaisons internationales montreraient que des cohérences sociétales internes à chaque pays

ont pu jouer dans l'histoire des rapports entre les uns et les autres. Ainsi Jean-François Draperi, dans son livre *Comprendre l'économie sociale* consacre un chapitre très explicatif à ce qu'il appelle «les difficultés d'articulation au politique» en prenant l'exemple du socialisme français.

A l'épreuve de la critique

Le débat autour de ces fondements communs n'est d'ailleurs pas serein. Car il faut bien remarquer qu'au-delà de l'ignorance qui est en fait le premier ennemi commun, nombre de critiques sont bien présentes sur l'existence d'un secteur spécifique autonome. Et les propos sont extraordinairement virulents. Sous le

Aux cinq principes sur lesquels se fonde l'économie sociale (liberté d'association, démocratie, répartition égalitaire, autonomie, solidarité) correspondent les fondements sur lesquels reposent la promotion et la défense des droits de l'Homme.

titre «L'économie sociale et solidaire n'existe pas» (revue électronique *Les Mondes du travail*, 11 février 2008), Mathieu Hély veut en «finir avec l'enchantement d'un monde associatif pris pour ce qu'il n'est pas (un compromis entre plusieurs logiques antagonistes) pour l'aborder comme ce qu'il est devenu: un marché du travail dont les acteurs précarisés ont perdu le statut naguère garanti par la fonction publique». Et il ajoute: «Contrairement à l'illusion selon laquelle l'essor des activités associatives permettrait de dépasser les antagonismes entre l'Etat et le marché, il est urgent de rappeler que cet essor n'est que le résultat d'une politique de brouillage des frontières entre privé et public, mais qu'en aucun cas il n'incarne



DOSSIER

Economie : sociale et solidaire ?

un dépassement des contradictions séculaires entre la dynamique historique du capitalisme et les institutions du salariat. » La critique est sans doute excessive, et tire trop sur l'exercice de style dans les termes marxistes les plus orthodoxes pour être complètement crédible. Sans prêter à l'auteur précédemment cité une quelconque opinion sur les droits de l'Homme dont je ne me souviens pas qu'il en ait parlé, le rapprochement avec la critique habituelle des droits de l'Homme, devenus une *soft* idéologie pour temps de repli de la lutte des classes, ne me semble pas hors de propos. Il est extrêmement courant de les voir critiquer, fondements de la démocratie bourgeoise pour les uns, alibi pour ralliés au libéralisme politique pour les autres...

On sait que tout ce qui est exagéré est insignifiant. Sans doute, mais l'avantage de la critique est de mettre à l'épreuve les concepts sur lesquels nous construisons notre activité. Trois d'entre eux couramment utilisés ne semblent pas encore bien stabilisés :

• L'« économie sociale et solidaire » est une formule couramment utilisée, de façon indifférenciée avec économie sociale, plus rarement avec économie solidaire. Ainsi sur les sites des régions, on ne distingue pas de raison objective d'utiliser l'un ou l'autre. Or s'il existe une reconnaissance d'un secteur de l'économie sociale, comme le montre la présence aux dernières élections prud'hommales d'un regroupement spécifique, l'ajout de l'économie solidaire est problématique. Est-ce un secteur ? Est-ce une affirmation politique ? Est-ce que l'on ne mélange pas une fonction et une orientation ?

• Le terme « parties prenantes » est de plus en plus présent dans ces débats. Quelle est la place qu'il peut prendre dans les formes d'organisation du secteur de l'économie sociale ? Dans le débat anglo-saxon, c'est l'opposition

entre « *stakeholder* » et « *shareholder* ». Dans le débat français, cela rappelle les débats sur la « participation ». Et on voit bien les implications que cela comporte. A quel niveau ? Pour quoi faire ? Quelle démocratie ? La modernisation du terme en « parties prenantes » n'a pas épousé la question.

• La « démocratie participative » apparaît plus comme une intention que comme un principe politique. Elle connaît actuellement un foisonnement incontestable. Il n'est qu'à consulter la multiplicité de ses formes, telles que les recense l'Adels, dans sa revue *Territoires*, pour voir qu'il s'agit d'une structure en pleine évolution, qui tient à l'application de la loi, mais pas seulement. Mais quelle place lui donner ? Et à quels niveaux ? Est-ce dans l'opposition à la démocratie représentative qu'elle trouve sa place, ou dans la continuité par l'instauration d'une démocratie continue ?

De la finalité de l'économie

Enfin, il existe un point central sur lequel économie sociale et droits de l'Homme ont une proximité et une complémentarité pleines d'avenir. C'est la question de la finalité de l'économie. C'est ce que révèlent, ou mettent en lumière d'une part la crise climatique, et d'autre part la crise que l'on ne peut raisonnablement caractériser comme limitée à la sphère financière. S'il s'agit donc d'une crise systémique qui va jusqu'à poser la question de la survie de la Terre et de ses espèces vivantes, la finalité de la production devient la seule question essentielle. Que produire ? Pour qui produire ? Comment produire ? Dans son Université d'automne « Développement durable et droits de l'Homme », la LDH a voulu se poser ces questions, pour elle inhabituelles. Considérant que l'on ne pleut plus consommer au-delà de ce que la planète peut supporter et qu'il convient d'envisager un

facteur 4 dans la diminution des consommations d'énergie, la garantie des droits de l'Homme pour chacun, chacune et partout deviennent un axe stratégique. Et nous posons alors les questions des produits, de leur nature et de leur utilité. Pour reprendre les termes imaginés de Patrick Viveret dans son intervention à l'Université d'automne, il nous faut aller vers une « *sobriété joyeuse* ». Non seulement c'est le type de production et ses méthodes qui sont en cause, mais aussi le rôle des entreprises. Elles devront prendre en charge la totalité du processus dans le cadre d'une responsabilité sociale qui interdirait, de fait, de renvoyer vers la collectivité le soin de régler leurs nuisances et leurs effets négatifs sur l'environnement. Elles devront concevoir un mode de production économe en ressources, respectueux des femmes et des hommes qui y travaillent.

La conception qui fait d'une entreprise une entité régie par son propre développement et renvoyant les conséquences de ce qu'elle fait vers l'extérieur n'est pas ou plus tenable. En un mot, ce que les économistes appellent les « *externalités* » n'apparaît plus comme une représentation acceptable des responsabilités. Comment ? C'est là que peut-être la proximité entre l'économie sociale et les droits de l'Homme prend de la force : si la crise est systémique, la vulnérabilité est différentielle, comme le montrent régulièrement les conséquences de toutes les catastrophes naturelles. Katrina, dans le pays le plus riche du monde, a permis « d'assainir » la Nouvelle-Orléans, de la vider de ses populations pauvres et noires... L'enjeu est tel que la proximité, la communauté de vue et de personnes entre les acteurs de l'économie sociale et les militants des droits de l'Homme ne sont plus suffisantes. La question pour l'heure est d'en faire un axe stratégique et non plus une possibilité. ●

La conception qui fait d'une entreprise une entité régie par son propre développement et renvoyant les conséquences de ce qu'elle fait vers l'extérieur n'est pas ou plus tenable.